



# ETABLIR LE BUDGET PREVISIONNEL DE SON ETABLISSEMENT OU DE SON SERVICE

## Contexte

Le budget de l'établissement ou du service, qui est l'acte administratif qui permet à l'établissement ou service de revendiquer les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission, est très largement encadré par la réglementation. Alors que les financements publics tendent à se restreindre, il est indispensable pour le gestionnaire d'en maîtriser les tenants et aboutissants.

## Objectifs / Compétences visées

- Disposer des connaissances en matière de présentation de la stratégie présentée aux autorités de tarification
- Répondre aux obligations réglementaires des établissements sociaux et médico-sociaux
- Acquérir les techniques permettant d'en contrôler la réalisation et de piloter un établissement ou service

## Contenu

- Cadre réglementaire : Les aspects juridiques**
  - Les obligations réglementaires
  - La procédure contradictoire
  - Les recours éventuels
- La préparation : La stratégie**
  - Prise en compte des orientations de l'association
  - Mise en œuvre du projet d'établissement
  - Les résultats en attente
  - L'évaluation de la population
  - Les tarifs plafonds
  - Recensement des éléments à préparer
  - Préparation à la négociation avec les autorités de tarification
- Présentation du budget prévisionnel : Les aspects techniques**
  - Méthodologie
  - Contenu
  - Annexes obligatoires
  - Le rapport budgétaire
- Pilotage de l'établissement**
  - Contrôle budgétaire
  - Tableaux de bord
  - Éléments d'analyse et de projection financière

## JE M'INSCRIS

### Date(s) & Lieu(x)

18 septembre 2025 - Montpellier  
23 septembre 2025 - Toulouse

INTRA (sur site) - Nous consulter

### Durée

1 jour - 7 heures - 09h00-17h00

### Tarif(s)

385 € - Adhérent  
445 € - Non-adhérent

INTRA (sur devis)

### Public

Comptables, gestionnaires, directeurs, responsables de services

Groupe minimum de 6 personnes et maximum de 12 personnes

### Pré-requis

Aucun

### Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Exemples pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants. Animation en visio-conférence via LMS (INTER). Disposer d'un ordinateur avec connexion audio et vidéo. Assistance technique et pédagogique.

### Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation. En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire (ou autre modalité), permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration. Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

### Intervenant.e

Marc CLOUVEL, commissaire aux comptes

Le contenu de la formation peut s'adapter en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

